

Actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles dans les pays tiers

1998/0330(CNS) - 30/03/1999

La commission a approuvé une proposition de la Commission concernant des mesures destinées à promouvoir les exportations de produits agricoles hors de l'UE, mais a réclamé une enveloppe budgétaire bien plus importante, la faisant passer de 15 millions d'euros par an, comme le propose la Commission, à 30 millions en 2000 pour la porter à 50 millions d'euros en 2003. Le rapporteur, M. Giulio FANTUZZI (PSE, I) relève que la somme qu'il réclame ne serait encore qu'une part du montant qui, auparavant, était dépensé en restitutions à l'exportation avant que ces dernières ne soient réduites en vertu des accords conclus dans le cadre du GATT et il se réfère au budget nettement plus conséquent (plus de 150 millions de \$) que consacrent chaque année les États-Unis à la promotion de leurs produits sur les marchés étrangers. Le programme-cadre proposé par la Commission est destiné à renforcer la position des produits de la Communauté européenne sur les marchés mondiaux caractérisés par une concurrence de plus en plus vive, et ce en mettant en valeur leurs avantages en termes, par exemple, de sécurité alimentaire, d'aspects nutritionnels, d'étiquetage, de bien-être des animaux, de production respectueuse de l'environnement, de méthodes de culture biologique et en promouvant des produits de première qualité tels que des vins, des fromages ou des saucissons. A côté d'une augmentation du budget général, les amendements adoptés à la proposition de la Commission par la commission de l'agriculture (président: M. Juan Luis COLINO SALAMANCA, PSE, E) visent à restreindre le recours aux procédures d'appels d'offres pour sélectionner les organismes devant veiller à l'exécution des mesures, donnant aux organisations commerciales proposant les campagnes de promotion davantage voix au chapitre. La commission souhaite également que les programmes couvrent cinq ans au lieu de trois et demande que la priorité soit accordée aux propositions soumises par des organisations présentes dans au moins deux États membres. Enfin, elle invite la Commission à présenter une étude portant sur la suppression de toutes les restitutions à l'exportation et sur l'affectation des économies ainsi réalisées à des mesures de promotion.